

École Saint-Pascal-Baylon

6320, ch. de la Côte-des-Neiges
Montréal (Québec) H3S 1A4
Téléphone : 514-736-8100
stpbaylon@csgdm.qc.ca

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS tenue le mercredi 10 septembre 2025 au salon du personnel de l'école

PRÉSENTS : Vingt-six personnes participent à cette rencontre.

SONT AUSSI PRÉSENTES LES PERSONNES SUIVANTES :

Mme Emmanuelle Gély, directrice de l'école
M. Thomas Benoît, directeur de l'Unité 4
Me Catherine Alix, coordonnatrice des services, service du secrétariat général
M. Abdel Hakim Touhmou, membre du conseil d'établissement

1. Ouverture de l'assemblée

Document déposé : Avis de convocation à l'assemblée générale des parents de l'école Saint-Pascal-Baylon en date du 3 septembre 2025.

La séance est ouverte à 19h09. La directrice de l'école, Mme Emmanuelle Gély, souhaite la bienvenue aux parents.

2. Désignation d'un(e) président(e) d'assemblée

M. Mourad Mardassi propose M. Abdel Hakim Touhmou. Proposition appuyée par Mme Catherine Peyronnard. La proposition est adoptée à l'unanimité. Le président d'assemblée souligne la nomination de la nouvelle directrice de l'école et adresse ses mots de bienvenue aux participants.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Abdel Hakim Touhmou propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout des points 8. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement ; 9. Présentation du rapport du représentant au comité de parents ; 17. Parole au public ; 18. Varia. Proposition appuyée par M. Dominic Matt. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est donc **RÉSOLU** d'ADOPTER l'ordre du jour de l'assemblée générale du 10 septembre 2025 comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un ou d'une présidente d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle de parents tenue en date du 11 septembre 2024
6. Constatation de la convocation de l'assemblée
7. Présentation de la capsule d'information sur l'assemblée générale/conseil d'établissement
<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/conseil-etablissement/>
8. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement
9. Présentation du rapport du représentant au comité de parents
10. Nomination d'un ou d'une présidente d'élection
11. Adoption de la procédure d'élection
12. Élection des membres parents au conseil d'établissement
13. Élection des parents substitués au conseil d'établissement
14. Élection du représentant au comité de parents
15. Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents
16. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)
17. Parole au public
18. Varia
19. Levée de l'assemblée

4. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Le président invite les parents d'élèves à se porter volontaires pour assurer la prise de notes et propose son aide pour rédiger le procès-verbal. M. Mourad Mardassi se propose pour prendre les notes. Proposition appuyée par Mme Clarisse Saint-Hilaire. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle de parents tenue en date du 11 septembre 2024

Document déposé : Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2024 disponible sur le site Web de l'école dans la section Procès-verbaux (<http://st-pascal-baylon.csdm.ca/ecole/structure/>).

Mme Catherine Peyronnard propose l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Proposition appuyée par M. Abdel Hakim Touhmo. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est donc RÉSOLU d'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2024.

6. Constatation de la convocation de l'assemblée

Les parents d'élèves ont bien été convoqués par écrit à l'assemblée générale dans le respect des délais prévus par la loi (quatre jours au moins avant l'assemblée).

7. Présentation de la capsule d'information sur l'assemblée générale/conseil d'établissement

M. Abdel Hakim Touhmo invite l'assemblée à visionner in situ la capsule d'information sur le conseil d'établissement. Il explique le rôle et le fonctionnement du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents.

8. Présentation du rapport du conseil d'établissement

Considérant la dissolution du conseil d'établissement 2024-2025 le 18 février 2025, survenue à la suite de la démission des membres représentants des parents, les décisions ont été prises en lieu et place du conseil par Mme Nathalie Blanchet, ancienne directrice de l'école. Aucun rapport n'est déposé. Les décisions prises sont consignées dans les procès-verbaux publiés sur le site Web de l'école.

9. Présentation du rapport du représentant au comité de parents

Le représentant sortant au comité de parents, M. Abdel Hakim Touhmo, présente le rapport de ses activités et les dossiers 2024-2025, entre autres : communication régulière avec les parents de l'école par téléphone, courriels ou rencontres (les parents d'élèves l'ont particulièrement sollicité au cours de l'année scolaire) ; neuf (9) réunions, de 18h ou 18h45 à 21h45 ou 22h (la 9^e réunion n'a pas eu lieu faute de quorum. Un échange informel en plein air s'est néanmoins déroulé entre les participants) ; engagement des parents ; suivi de la situation à l'école Bedford ; utilisation des locaux et mesures budgétaires ; plan triennal de répartition et de destination des immeubles ; réorganisation des services éducatifs ; processus de répartition des ressources ; traitement des plaintes ; déglaçage des cours d'école en hiver ; politique sur les frais facturés aux parents ; chantier de refonte des services éducatifs ; nouvelle politique des mesures de contrôle en milieu scolaire ; projet de loi 94 (« Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives ») ; code d'éthique et de déontologie ; désignation de deux membres parents au conseil d'administration pour représenter les districts Sud et Est ; échanges avec la direction générale ; etc.

10. Nomination d'un ou d'une présidente d'élection

M. Abdel Hakim Touhmo propose Mme Catherine Peyronnard comme présidente d'élection, proposition appuyée par Mme Clarisse Saint-Hilaire. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est donc RÉSOLU de NOMMER Mme Catherine Peyronnard présidente d'élection lors de l'assemblée générale des parents du 10 septembre 2025.

11. Adoption de la procédure d'élection

M. Abdel Hakim Touhmo propose la procédure d'élection suivante, proposition appuyée par Mme Mariam Kourouma.

- 1° Ouvrir la mise en candidature ;
- 2° Fermer l'appel de candidatures après un délai de cinq (5) minutes ;
- 3° Demander aux personnes candidates si elles acceptent leur mise en candidature, de se présenter brièvement et d'expliquer leurs motivations (1 minute) au bénéfice des électeurs ;
- 4° Les scrutateurs ou scrutatrices remettent un bulletin de vote à chaque parent ayant droit de vote ;
- 5° L'électeur inscrit uniquement les chiffres assignés (ou noms) des personnes candidates qu'il a choisies (1 poste = 1 nom, sinon bulletin rejeté) ;
- 6° Les scrutateurs ou scrutatrices recueillent les bulletins de vote et en font le décompte (1 poste = 1 candidat, si + bulletin rejeté) ;
- 7° Les personnes candidates ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont déclarées élues.

La proposition de M. Abdel Hakim Touhmou est adoptée à l'unanimité. Il est donc **RÉSOLU** de SUIVRE la procédure d'élection ci-dessous pour élire les représentants des parents.

12. Élection des membres parents au conseil d'établissement

Les personnes candidates suivantes se présentent pour pourvoir aux trois postes de deux ans.

- 1° M. Dominic Matte
- 2° M. Mourad Mardassi
- 3° M. Jean-Baptiste Buisson de Larichaudy

CONSIDÉRANT que trois personnes candidates se sont présentées aux trois postes de deux ans à pourvoir ; les trois personnes susmentionnées sont déclarées élues par acclamation comme représentantes au conseil d'établissement de l'école Saint-Pascal-Baylon.

Les personnes candidates suivantes se présentent pour pourvoir aux deux postes d'un an.

- 1° M. Mariam Kourouma
- 2° Mme Clarisse Saint-Hilaire

CONSIDÉRANT que deux personnes candidates se sont présentées au poste d'un an à pourvoir ; les personnes susmentionnées sont déclarées élues par acclamation comme représentantes au conseil d'établissement de l'école Saint-Pascal-Baylon.

13. Élection des parents substitués au conseil d'établissement

Les personnes candidates suivantes se présentent pour pourvoir aux six postes de substitués :

- 1° Mme Souad Arfaoui
- 2° Mme Catherine Peyronnard
- 3° M. Mohamed Lawani Adekambi
- 4° Mme Rihab Grami (par procuration)
- 5° M. Saada Hanchour (par procuration)
- 6° Mme Ghada Mazouzi (par procuration)

CONSIDÉRANT que six personnes candidates se sont présentées aux six postes à pourvoir ; les six personnes candidates susmentionnées sont déclarées élues par acclamation comme membres substitués.

14. Élection du représentant au comité de parents

M. Mourad Mardassi propose M. Abdel Hakim Touhmou pour pourvoir au poste de délégué au comité de parents.

CONSIDÉRANT qu'une seule personne candidate s'est présentée au poste ; M. Abdel Hakim Touhmou est déclaré élu par acclamation comme représentant de l'école Saint-Pascal-Baylon au comité de parents.

15. Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents

Mme Catherine Peyronnard propose M. Mourad Mardassi au poste de substitut.

CONSIDÉRANT qu'une seule personne candidate s'est présentée au poste ; M. Mourad Mardassi est déclaré élu par acclamation comme substitut du représentant de l'école Saint-Pascal-Baylon au comité de parents.

16. Formation d'un organisme de participation des parents

M. Abdel Hakim Touhmou propose de reconduire sa proposition de former et de nommer l'organisme de participation des parents « OPP de l'école Saint-Pascal-Baylon », proposition appuyée par Mme Catherine Peyronnard. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est donc **RÉSOLU** de **NOMMER** l'organisme de participation des parents d'élèves de l'école Saint-Pascal-Baylon de l'année 2025-2026 « OPP de l'école Saint-Pascal-Baylon ». Les personnes suivantes présentent leur candidature :

- 1° M. Abdel Hakim Touhmou
- 2° Mme Clarisse Saint-Hilaire
- 3° Mme Catherine Peyronnard
- 4° Mme Hana Oualili
- 5° Mme Souad Arfaoui
- 6° M. Dominic Matte
- 7° M. Mourad Mardassi
- 8° M. Jean-Baptiste Buisson de Larichaudy

Il est donc **RÉSOLU** de **DÉCLARER** les personnes susmentionnées membres de l'*OPP de l'école Saint-Pascal-Baylon*. Il est convenu que les règles de fonctionnement seront établies lors de la première réunion. Le président d'assemblée précise que tous les parents qui souhaitent devenir membres de l'*OPP de l'école Saint-Pascal-Baylon* peuvent le faire tout au long de l'année scolaire.

17. Parole au public

- Certains parents demandent des précisions sur la distinction entre l'OPP et le comité de parents.
- M. Abdel Hakim Touhmou précise que l'OPP vise à favoriser l'engagement des parents dans le projet éducatif de l'école, de son élaboration à son suivi, et à encourager leur implication active dans le parcours scolaire de leur enfant. Quant au comité de parents, il fait entendre la voix des familles à l'échelle du réseau scolaire en proposant des mesures pour renforcer la réussite des élèves, l'engagement des parents, la collaboration école-famille-communauté et le bon fonctionnement du réseau.

18. Varia

Aucun sujet n'est traité à ce point.

19. Levée de l'assemblée

Le président remercie la nouvelle directrice de l'école et l'ensemble des parents, en soulignant particulièrement l'engagement de ceux qui s'impliquent bénévolement dans la vie de l'école. Il félicite les nouvelles personnes élues. L'assemblée remercie le président pour son engagement et ses précieuses contributions.

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée lève la séance à 20h11.

Le président d'assemblée

La directrice

Abdel Hakim Touhmou

Emmanuelle Gély